

## Matières acceptées

- ▶ Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants)
- ▶ Électroménagers
- ▶ Produits électroniques (ex. : ordinateurs, cellulaires, imprimantes, systèmes audio, téléviseurs, lecteurs DVD ou VHS, etc.)
- ▶ Articles destinés au réemploi
- ▶ Encombrants rembourrés (ex. : sofas, fauteuils, matelas, etc.)
- ▶ Papier, carton, contenants de verre, contenants de plastique et contenants de métal
- ▶ Métaux ferreux et non ferreux
- ▶ Pneus de vélo, chambres à air et pneus d'automobile hors d'usage de 84 cm et moins
- ▶ Résidus de construction, de rénovation et de démolition (ex. : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, agrégats de moins de 45 cm de diamètre constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, d'asphalte ou de béton, terre non contaminée, etc.)
- ▶ Résidus domestiques dangereux (RDD) (ex. : peinture, huile, solvant, pesticide, chlore, etc.)
- ▶ Résidus verts et branches de conifères (les consignes peuvent varier selon la saison)



Lors du déchargement, évitons les accidents, soyons prudents !



## Avant de jeter, pensons au réemploi

### Centres du réemploi

Les meubles, les articles ménagers, les livres, les jouets, les articles de sports ou autres objets encore en bon état peuvent être déposés dans l'un des centres du réemploi des écocentres. Ces dons sont remis à des organismes ou à des entreprises qui œuvrent dans le domaine.



Saviez-vous que les résidents peuvent acheter des matériaux de construction récupérés au centre du réemploi de l'écocentre LaSalle (portes et fenêtres, baignoires, lavabos, éviers, céramiques, etc.)?

Pour connaître d'autres options de réemploi, consultez le Répertoire des adresses du réemploi : [ville.montreal.qc.ca/reemploi](http://ville.montreal.qc.ca/reemploi)

### Cloche de dons

Dans tous les écocentres, une cloche de dons permet de déposer pendant toute l'année des vêtements et leurs accessoires, des jouets et du linge de maison (c.-à-d. le linge de lit, de toilette, de table et de cuisine).

[ville.montreal.qc.ca/ecocentre](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentre)

Écocentres

## Un centre de récupération exclusif aux résidents de l'île de Montréal



## Un centre de récupération exclusif aux résidents de l'île de Montréal

L'écocentre est un centre de récupération qui permet aux résidents de l'île de Montréal d'y apporter des matières qui seront valorisées. Le réemploi, le recyclage, le compostage et d'autres formes de valorisation appropriées permettent de réduire considérablement la masse de déchets destinés à l'enfouissement.

## Bien trier pour mieux recycler !

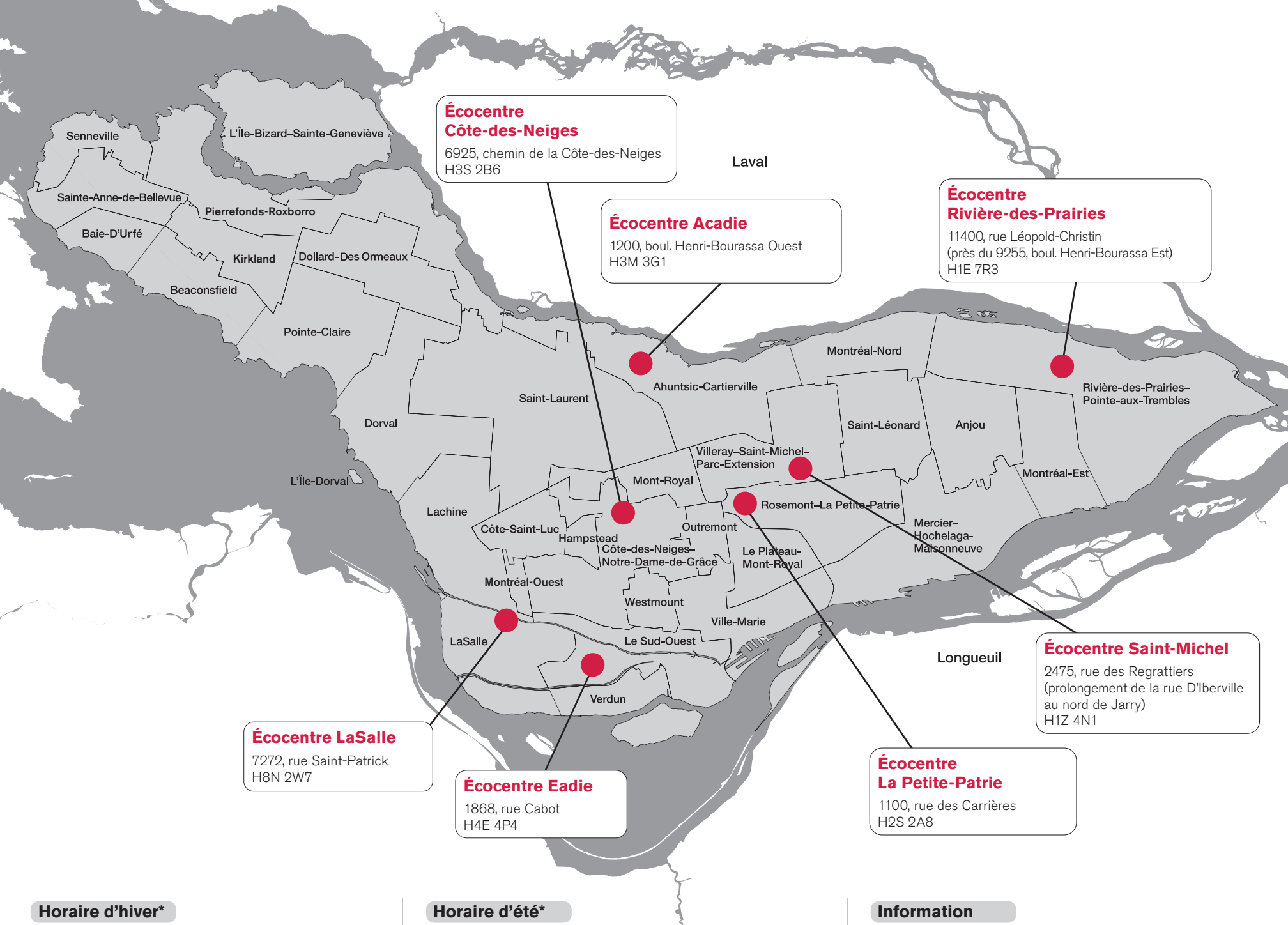
Pourquoi est-il primordial de trier les matières avant d'arriver à l'écocentre?

1. Le tri préalable facilite et écourt la durée de la visite à l'écocentre.

2. Les matières séparées prennent de la valeur car elles peuvent être réacheminées vers des recycleurs spécialisés.

3. L'agglomération et ses résidents peuvent ainsi réduire de façon importante les coûts d'enfouissement.

# Écocentres



## Écocentre Côte-des-Neiges

6925, chemin de la Côte-des-Neiges  
H3S 2B6

## Écocentre Acadie

1200, boul. Henri-Bourassa Ouest  
H3M 3G1

## Écocentre Rivière-des-Prairies

11400, rue Léopold-Christin  
(près du 9255, boul. Henri-Bourassa Est)  
H1E 7R3

## Écocentre LaSalle

7272, rue Saint-Patrick  
H8N 2W7

## Écocentre Eadie

1868, rue Cabot  
H4E 4P4

## Écocentre Saint-Michel

2475, rue des Regrattiers  
(prolongement de la rue D'Iberville  
au nord de Jarry)  
H1Z 4N1

## Écocentre La Petite-Patrie

1100, rue des Carrières  
H2S 2A8

### Horaire d'hiver\*

Du 15 octobre au 14 avril  
Mardi au samedi, de 10 h à 18 h

### Horaire d'été\*

Du 15 avril au 14 octobre  
Tous les jours, de 8 h à 18 h

### Information

[ville.montreal.qc.ca/ecocentre](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentre)  
514 872-0384 ou 311

\* L'horaire habituel s'applique aux jours fériés à l'exception de la période des fêtes.

## Accès et tarification

### Résidents de l'agglomération

- ▶ Tous les résidents de l'île de Montréal ont accès aux écocentres.
- ▶ Ils doivent s'y présenter en personne, munis d'une preuve de résidence (compte de taxes, facture d'un service public, etc.) **ET** d'une carte d'identité avec photo.
- ▶ Le dépôt des matières est gratuit, sauf pour les matériaux de construction excédant 12 m<sup>3</sup> par année, lesquels sont tarifés à raison de 25 \$/m<sup>3</sup>.
- ▶ Maximum de 15 visites par année pour les matériaux de construction, **sauf pour l'écocentre LaSalle où les visites sont illimitées.**

### Entrepreneurs et travailleurs autonomes du domaine de la construction\*

- ▶ Tarifs :
  - ⊙ matériaux de construction : 25 \$/m<sup>3</sup>;
  - ⊙ métaux : gratuits.
- ▶ Résidus domestiques dangereux refusés.
- ▶ Maximum de 15 visites par année, **sauf pour l'écocentre LaSalle où les visites sont illimitées.**
- ▶ La longueur des véhicules acceptés varie selon l'écocentre, il est préférable de vérifier par téléphone ou sur Internet avant de vous présenter.

\* Doivent être accompagnés d'un résident de l'agglomération ou fournir une preuve que leur entreprise est située sur l'île de Montréal.